

**Dispositifs d'accompagnement des
entreprises et des organismes de
recherche dans leur démarche de R&D**

RENDEZ-VOUS EUROBIOMED

JEUDI 20 JANVIER 2011

**Myriam VILLARET, Chef de Service Innovation -
Région Languedoc-Roussillon**



L'Aide à la Faisabilité Technologique

OBJECTIF

Favoriser la réalisation d'études de faisabilité technologique : prototypes, essais, caractérisations, etc.

BENEFICIAIRES

Sont concernées les **entreprises** de moins de 2 000 salariés ainsi que les **porteurs de projet** de création d'entreprise. Les entreprises, de tous secteurs d'activités, doivent avoir leur siège ou activité principale en Languedoc-Roussillon.

DEPENSES ELIGIBLES :

- Études, essais, caractérisation
- Petits matériels consommables
- Prototype
- PI

NATURE DE L'AIDE

Subvention de 70% plafonnée à 25 000 € pour les porteurs de projets et de 50 % plafonnée à 50 000 € pour les entreprises

Aide au Développement de l'Innovation

OBJECTIF

Aider les PME à développer des produits, procédés ou services technologiquement innovants et présentant des perspectives concrètes de commercialisation

BENEFICIAIRES

Entreprises de moins de 2 000 salariés dont le siège social ou l'activité de R&D est en Languedoc-Roussillon.

NATURE DE L'AIDE

Avance à taux zéro remboursable lors du succès; taux d'aide modulé en fonction de la nature du projet (niveau technologique et de risque, état d'avancement...)

Aide à la Préparation d'un Projet Innovant (Recrutement Bac +8 / bac+5)

OBJECTIF

Structurer et renforcer la R&D d'une entreprise en facilitant le recrutement d'ingénieurs et universitaires (BAC+5) ainsi que celui des docteurs en recherche (BAC+8) engagés dans le cadre de la préparation d'un projet innovant.

BENEFICIAIRES

Entreprises de moins de 2 000 salariés dont le siège social ou l'activité de R&D est en Languedoc-Roussillon.

NATURE DE L'AIDE

Subvention pouvant atteindre 50% comprenant des frais internes (salaire chargé, frais généraux) et des frais externes (sous-traitance et prestations) plafonnée à 50 000 euros.

SOUTENIR LES PROJETS DE R&D COLLABORATIVE

Objectif :

- Accompagner les entreprises (PME en particulier) et les Organismes de Recherche dans la construction et le renforcement de coopérations pour développer l'innovation. Les projets de R&D collaborative peuvent relever ou non des pôles de compétitivité.

Avantages :

- Optimiser les chances de réussite
- Profiter de la synergie des compétences et de la mutualisation des équipements
- Ouvrir ses réseaux de connaissance

Bénéficiaires :

- Entreprises de moins de 2 000 personnes et non filiale
groupe de plus de 2 000 personnes
- Organismes de Recherche

SOUTENIR LES PROJETS DE R&D COLLABORATIVE

Dépenses éligibles :

- Dépenses internes et externes liées à la mise au point d'un projet innovant (programme de R&D).

Critères d'éligibilité :

- Priorité sera donnée aux projets impliquant a minima 2 entreprises et 1 organisme de recherche
- Projet collaboratif = partage des risques et des résultats
- Projet équilibré
 - Aucun partenaire ne doit supporter plus de 70% des coûts du projet
 - La part de l'Organisme de Recherche ne peut être inférieure à 10% des coûts du projet
- Retombées économiques à moyen terme (3 ans)

SOUTENIR LES PROJETS DE R&D COLLABORATIVE COLLABORATION OU PRESTATION ?

COLLABORATION

- Chaque partenaire supporte ses frais de R&D
- Partage des risques
- Partage des résultats
- Prévoir un comité de suivi dans un contrat de collaboration (ou accord de consortium)
- Accords commerciaux pour l'exploitation des résultats
- Action à moyen ou long terme

PRESTATION

- Le donneur d'ordre établit un cahier des charges
- Nécessité d'un contrat de sous-traitance ou de prestation de service
- Le prestataire facture au donneur d'ordre
- Résultats propriété du donneur d'ordre
- Action à court terme

SOUTENIR LES PROJETS DE R&D COLLABORATIVE

Modalités de financement:

Cofinancement FEDER et FRI (OSEO innovation et Région) :

- Entreprises: Subvention et avance remboursable : taux d'aide fonction de la taille de l'entreprise et de la nature du programme de R&D
- Organismes de Recherche : 100% des coûts marginaux en subvention, plafonnés à 50% des coûts complets

Versements en plusieurs tranches sur validation de jalons (techniques et financiers)

SOUTENIR LES PROJETS DE R&D COLLABORATIVE

- **Montage des dossiers :**

- contacts : Transferts LR et OSEO innovation
- pas d'appel à projets
- trame spécifique

- **Attention:** discussions sur les aspects **Propriété Intellectuelle** de la collaboration à entamer dès le montage du projet
- accord de confidentialité => échanges d'infos en toute sécurité
- répartition des résultats
- projet à transmettre à OSEO le plus tôt possible
- contrat de collaboration signé indispensable

SOUTENIR LES PROJETS DE R&D COLLABORATIVE APT (Aide au Partenariat Technologique)

- Intervention d'un consultant pour le montage de projets collaboratifs, en particulier aux AAP (7° PCRD, FUI, ANR, EUROSTARS, EUREKA, ERAnets...)
- **Bénéficiaires** :
Entreprises, organismes de recherche et universités
- **Objet** :
Recherche de partenaires, aide à la rédaction du projet, des WP, des livrables, de l'accord de consortium...
- Cofinancement OSEO/FEDER
- Subvention de 50% des dépenses internes et externes
- **Plafonds** : 35 000 € et 80 % des frais externes
- **Retour d'expérience** : 70% de réussite

SOUTENIR LES PROJETS DE R&D COLLABORATIVE

ARPE LABORATOIRES

OBJECTIFS

Récompenser les laboratoires qui répondent à un appel à projets de R&D collaboratif national, européen ou international, en impliquant une à plusieurs entreprises régionales.

DEPENSES ELIGIBLES

Investissement et fonctionnement non financés par ailleurs, visant à renforcer la capacité de recherche amont et les compétences scientifiques et technologiques.

NATURE DE L'AIDE

Subvention plafonnée à 100 % des dépenses éligibles. 30 000 € pour un projet impliquant une entreprise régionale 50 000 € pour un projet impliquant deux entreprises ou plus.

Contact : Région LR - DESR
Arnaud-Yves GOUCHAM

recherche-partenariat@cr-languedocroussillon.fr

ARPE ENTREPRISES

OBJECTIFS

Étudier les meilleures conditions juridiques et économiques de la coopération entre laboratoires et entreprises. Anticiper les questions de propriété intellectuelle.

BENEFICIAIRES

Entreprises du Languedoc-Roussillon participant à un projet de R&D collaboratif dans le cadre d'un appel d'offres national, européen ou international.

DEPENSES ELIGIBLES

Consultants extérieurs spécialisés en PI

NATURE DE L'AIDE

50 % des dépenses éligibles.

Subvention plafonnée à 10 000 €

Contact : Région LR - DDE Service Innovation
Thomas BEGAIN

thomas.begaint@cr-languedocroussillon.fr

ACTIONS COLLECTIVES COMPLEMENTAIRES POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS DE R&D COLLABORATIVE

PREPAR LR coordonnée par l'Association Transferts LR

Objectif : aider les entreprises et les laboratoires à constituer un projet stratégique de R&D collaboratif

Information sur les appels à projets nationaux et internationaux

Accompagnement dans le suivi de projet, orientation vers les financements à mobiliser

Contact : Concepcion AVILA - 04-67 - 85-69-49

CONTACTS UTILES

- www.info.entrepriseslr.fr
- www.transferts-lr.org
- innovation@cr-languedocroussillon.fr
- collet.christophe@oseo.fr
- villaret.myriam@cr-languedocroussillon.fr

Merci de votre attention...

